



## **Politique du Comité Régional du Hockey Féminin de la Mauricie**

### **À l'égard des règles d'équipe émises par les entraîneurs**

Les membres du comité reconnaissent l'importance du développement des joueuses dans un environnement propice à leur épanouissement et que pour ce faire, les entraîneurs doivent respecter certaines règles de base. À ce titre, les membres du comité tiennent à rappeler à leurs entraîneurs le code d'éthique de l'entraîneur (voir annexe) tel que décrit dans le livre des règlements administratifs de hockey Québec. Le respect de ce code assure pour les filles et les parents, un développement adéquat et respectueux des forces et faiblesses de chacune.

Aussi, compte tenu que le comité a pour mission, entre autres, la promotion du hockey féminin en Mauricie, il est important que l'entraîneur considère la pratique du hockey comme étant une activité récréative dans laquelle la participante pourra exercer son droit de jouer, incluant un temps de glace équitable pour tous.

Merci pour l'adhésion et le respect des énoncés de cette politique dans l'élaboration et la mise en œuvre de la conduite des activités de votre équipe.

## Annexe

### 10.7 Code d'éthique de l'entraîneur

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur ses joueuses et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueuses et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien être et aux intérêts de ses joueuses qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le hockey comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation. Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit :

- A. Connaître et respecter les règles écrites et non écrites du hockey amateur et les défendre en tout temps.
- B. Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueuses.
- C. Sensibiliser ses joueuses à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.
- D. Dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer au hockey et véhiculer cette notion auprès de ses joueuses.
- E. Ne pas oublier que les joueuses moins talentueuses méritent et ont besoin de jouer tout aussi longtemps que les autres.
- F. Respecter les entraîneurs, les joueuses adverses et leurs supporters et exiger un comportement identique de ses joueuses.
- G. Apprendre aux joueuses que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant.
- H. Avoir des exigences raisonnables envers les joueuses pour ce qui est du temps et de l'énergie demandés pour l'entraînement, la compétition et les autres activités.
- I. Toujours se rappeler que l'objet du hockey amateur n'est pas de faire mal à l'adversaire ou de tenter de le blesser par des méthodes permises ou défendues.
- J. Éviter toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues devant ses joueuses et les sensibiliser aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.